



Les Nouvelles de la Montagne

L'organe du Groupe des locataires des immeubles du chemin De La Montagne, 70 à 134

Le 14 octobre 2010

Chers Voisines et Voisins,

Pour faire suite aux nombreux appels, messages, questions que nous avons reçus concernant le projet de réhaussement des immeubles que nous habitons, voici des informations sur les différentes démarches entreprises par le comité du Groupe Montagne.

CONTACTS AVEC LES RÉGIES :

Fin avril, nous avons écrit une lettre aux régies Wincasa et Livit, ainsi qu'aux autorités de Chêne-Bougeries pour leur demander qu'une séance d'information soit organisée pour tous les locataires concernés.

Après un rappel, les régies nous ont répondu dans le courant de l'été :

- La Wincasa a dit qu'étant donné que le projet n'en était qu'au stade d'une « demande de renseignement », elle estimait prématuré d'organiser une séance d'information. Début octobre, la régie nous a informés qu'elle n'avait pas de nouvelles de la part du propriétaire.
- La Livit nous a répondu au mois d'août qu'elle avait enfin du nouveau par rapport à ce dossier. En effet, elle a confirmé que le projet de surélévation des immeubles était bien en cours et que le propriétaire attendait les préavis des autorités pour décider de la suite qu'elle donnerait au projet. Si Swisslife décidait d'aller de l'avant, les locataires seraient avertis par un courrier.

En septembre, la Livit nous a à nouveau contactés pour nous dire que le projet était en bonne voie et que le propriétaire allait vraisemblablement déposer la demande de construction dans les prochaines semaines. Elle nous a aussi confirmé que les locataires allaient recevoir un courrier d'information d'ici à la fin du mois d'octobre. Elle n'a pas voulu s'engager à faire une séance d'information publique, mais, en raison de notre insistance, a dit vouloir encore réfléchir à cette proposition.

ASLOCA:

Afin de nous renseigner sur les droits des locataires dans une pareille situation, nous avons pris rendez-vous avec un avocat de l'ASLOCA. Il en ressort que pour les personnes qui le souhaitent, un recours est possible dans les 30 jours suivant la publication de l'autorisation de construire dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO). Un recours doit être fait individuellement, il *ne pourrait en aucun cas* être fait par un groupe d'habitants. Pour qu'il soit efficace, le recours devrait de surcroît s'appuyer sur l'avis d'un expert, architecte, qui connaisse toutes les finesses de la loi sur les constructions et les rénovations.

Le reste de l'entretien a porté sur les mesures à prendre par rapport aux nuisances du chantier et aux dédomagements auxquels les locataires ont droit. Nous reprendrons ce sujet en temps utile et sûrement lors de notre Assemblée générale début 2011.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Si vous voulez avoir de plus amples informations que celles que nous vous avons communiquées ci-dessus, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir vous adresser à la régie.

LE COMITE A BESOIN DE VOUS

Nous constatons l'urgence de trouver des nouveaux membres du comité représentant les immeubles du 70 au 82 (propriété du Crédit Suisse). Pour le moment, ces immeubles ne sont représentés que par Mme Monique Verhoeven.